



## Je reçois des sms d'un huissier!! via une plate forme je présume

Par **frederic**, le **03/03/2010 à 16:35**

Bonjour, j'ai reçu un courrier d'un huissier la semaine passée concernant un impayé pour un fournisseur d'accès internet. J'ai téléphoné à cet huissier précisant que ce fournisseur m'avait prélevé sur mon compte de l'argent car je n'avais pas renvoyé le modem en temps et en heure (alors que j'ai les preuves que tout est fait en bonne et due forme) suite à cet incident en 2007 j'ai demandé le refus de prélèvement de ce fournisseur qui 3 ans après je dois soit disant 71 euros! bref je reçois ce matin un SMS indiquant appeler d'urgence un numéro de tel qui en fait est l'huissier! Déjà c'est un numéro d'une plate forme (38...) Mes questions sont 1: un huissier peut-il se permettre d'envoyer un SMS via un opérateur, plate forme une autre société ce qui soupçonne qu'il a communiqué mes coordonnées? puis une heure après je reçois un 2ème SMS m'indiquant que si je n'appelle pas je risque un blocage sur mon compte! n'est-ce pas du harcèlement? est-il possible que quelqu'un me réponde si possible vite!!

Par **superve**, le **14/03/2010 à 16:52**

du harcèlement pour deux SMS... soyons raisonnable... Ensuite, c'est votre opérateur qui a communiqué vos coordonnées à l'huissier, lequel peut tout à fait disposer de sa propre plate forme d'envoi de SMS... Normalement la communication de données personnelles est possible dans le but d'assurer la bonne exécution du contrat à l'occasion duquel vous les avez fournies. Si vous avez régulièrement assumé vos obligations vis-à-vis de votre fournisseur d'accès, adressez lui une réclamation par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, et copie à l'huissier.

Par **frederic**, le **16/03/2010** à **07:28**

**[fluo]merci de votre réponse ! juste une précision j ai appris via un autre forum qu' il y a prescription puisque cette facture impayée date de 3 ans!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! le but etant de na pas encore de dépenser un recommandé alors que j'ai tout fais dans les regles de l'art.....[/fluo]**